
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VARIZE-VAUDONCOURT

SEANCE DU 11 MARS 2016

Nombre de membres afférents au CM : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11

L'an deux mil seize, et le 11 mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 4 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Franck ROGOVITZ, Maire.

Etaient présents : Mme. Anne-Marie HARTARD
MM. Alexandre ARUS, Michel ATTINETTI, Grégoire CHAUDRON (à/c du point n° 4), Pascal HAMMAN, Christophe LOMANTO, Rémy RESLINGER, Franck ROGOVITZ, Richard ROULAND, Jonathan ZYDKO (à compter du point n° 5)

Absents excusés : Mme. Brigitte COLLIOT, qui a donné procuration à M. HAMMAN, Mme. Marie-Laure FORNIES, MM. François MICHALIK, Henri-Louis VINCLER

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, qui l'accepte, d'adjoindre à l'ordre du jour une proposition de motion en faveur de la défense du régime local de sécurité sociale.

0. COMMUNICATIONS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la dernière évolution du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui conduira à court terme au regroupement de la Communauté de Communes du Pays Boulageois et de la Communauté de Communes de la Houve. Cette disposition vient d'être entérinée par la commission idoine, réunie début mars en Préfecture.

L'inspecteur d'Académie vient de confirmer la fermeture de la troisième classe de maternelle, consécutive à la baisse d'effectifs, qui prendra effet à la rentrée de septembre 2016.

Monsieur le Maire relate l'évènement climatique exceptionnel du mardi 9 février 2016, qui a notamment mis en exergue les difficultés d'évacuation des eaux au droit de l'Auberge de Varize et le débordement du ruisseau jusqu'au confluent situé en aval de la Basse Cour. Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nied Allemande conseillera la commune pour les améliorations à réaliser. Un courrier a été adressé à la S.A.N.E.F. pour signaler le déferlement d'eau constaté en provenance de l'autoroute. Un devis a d'ores et déjà été produit pour la création d'un nouveau point bas sur le parking de l'Auberge.

Par ailleurs, une réunion est programmée le 29 avril avec le Commandant du Centre de Secours et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nied Allemande en vue de créer des points d'accès sécurisés pour assurer le puisage dans la rivière en cas d'incendie à l'E.S.A.T. ou à Vaudoncourt.

Monsieur le Maire indique avoir fait élaborer des devis en vue de procéder à l'abattage par élagueur voltigeur de plusieurs arbres menaçant, par l'extension de leur réseau racinaire, le mur de soutènement situé en contrebas du parking de la salle des fêtes, le long de la R.D. 19c.

Monsieur ARUS fait savoir qu'il a rencontré le responsable de la société de dératisation en vue de mener une opération exceptionnelle de piégeage des rats musqués et des rats des champs dont la

prolifération a été constatée, notamment à proximité du ruisseau mais aussi alentour. Cette opération sera menée sur l'ensemble de la commune.

1. DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE – SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS AVEC LA C.C.P.B.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 30 avril 2015 actant l'adhésion de principe de la commune au schéma de financement du projet prévu par la Communauté de Communes du Pays Boulageois (C.C.P.B.). Afin de permettre le versement du fonds de concours pour le déploiement du réseau fibre optique, il y a lieu maintenant d'autoriser officiellement le Maire à signer la convention de fonds de concours avec la C.C.P.B.

Afin que la C.C.P.B. ne rencontre aucun problème de calendrier pour recevoir la subvention du Conseil Départemental de la Moselle et contracter l'emprunt nécessaire au financement du projet, le versement du fonds de concours est prévu sur 3 ans. La réalisation des travaux devrait être effective en 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de fonds de concours avec la C.C.P.B. ;
- de prévoir l'inscription des crédits correspondants au chapitre 204 (section d'investissement – dépenses) – article 2041513 (subventions d'équipement versées au groupement à fiscalité propre de rattachement pour un projet d'intérêt national) sur les exercices budgétaires 2016 à 2018 ;
- d'autoriser le Maire à prendre toute mesure nécessaire en vue de l'exécution de la présente délibération.

2. SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA C.C.P.B. 2016 / 2020 – AVIS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de schéma de mutualisation élaboré par la Communauté de Communes du Pays Boulageois.

La création de services mutualisés est envisagée prioritairement entre les services de la Ville de Boulay et ceux de la C.C.P.B. Les autres communes pourront également s'engager dans cette démarche selon leur volonté. Une plate-forme de services sera ouverte aux communes membres de la C.C.P.B. (groupement de commandes publiques, mise à disposition de personnels, etc.).

La mutualisation doit permettre de maintenir le niveau de service offert aux usagers dans un contexte difficile de réduction des dotations de l'Etat (dotation globale de fonctionnement, fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales).

Le Conseil Municipal y émet un avis favorable à l'unanimité des membres présents moins une abstention.

3. LOTISSEMENT DU LIEUDIT LA GRANDE CORVEE – TRANSFERT DES EQUIPEMENTS COMMUNS

Le Conseil Municipal,

Vu les articles R 442-7 et 8 du Code de l'Urbanisme,

Vu les dispositions prises par la Société EUROPEAN HOMES, pétitionnaire d'une demande de permis d'aménager en vue de création d'un lotissement au lieudit la Grande Corvée, et s'engageant à gérer la totalité des équipements communs jusqu'à la fin des travaux,

Le Conseil Municipal s'engage d'ores et déjà à transférer dans le domaine public communal l'ensemble des équipements communs, en application de l'article R 442-8 du Code de l'Urbanisme.

Ce transfert gratuit portera sur les espaces collectifs (voirie, espaces verts, passages piétons), situés en dehors des lots, ainsi que sur les réseaux d'adduction d'eau potable, d'eaux usées et pluviales, et les réseaux secs. Les frais d'acte seront assumés par le vendeur.

Une convention détaille les obligations du lotisseur préalables au transfert des équipements. Monsieur le Maire reçoit délégation du Conseil Municipal pour comparaître à la signature de cette convention, ainsi qu'à celle de l'acte de vente auprès de l'Etude notariale de Courcelles-Chaussy.

4. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2015. Présenté par le Deuxième Adjoint, Monsieur Rémy RESLINGER, il s'établit ainsi :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	274 026,23 + 145 805,36 (excédent reporté)
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	202 964,51
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	216 867,08 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	109 652,67 + 83035,63 (excédent reporté)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	117 453,71
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	75 234,59 €

EXCEDENT DE CLÔTURE hors restes à réaliser	292 101,67 €
---	---------------------

Le compte de gestion 2015, arrêté par le Trésorier Municipal, est identique au compte administratif 2015. Le Conseil Municipal en prend acte. Monsieur le Maire n'a pas pris part à ces délibérations.

Constatant l'absence de déficit, le Conseil Municipal décide toutefois d'affecter 100 000 € de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement.

5. BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2016 :

Dépenses de FONCTIONNEMENT		Recettes de FONCTIONNEMENT	
Charges Générales	67 300	Produit des Services	1 550
Charges de Personnel	57 850	Impôts et taxes	143 730
Autres charges de gestion courantes	104 400	Dotations et Participations	81 730
Charges Financières	2 476	Autres produits de gestion courante	21 200
Charges exceptionnelles	1 600	Produits exceptionnels	3 000
Dépenses Imprévues	10 000		
Total dépenses	243 626 €	Total Recettes	251 210 €
Virement à la section Investissement	118 324	Excédent reporté	116 868
Ecritures d'ordre	6 128		0

Total dépenses de fonctionnement	368 078 €	Total Recettes de fonctionnement	368 078 €
----------------------------------	------------------	----------------------------------	------------------

Dépenses d'INVESTISSEMENT		Recettes d'INVESTISSEMENT	
Remboursement Emprunt et assimilés	30 041	Compensation TVA et Taxe d'aménagement	14 686
Opérations d'équipement affectées	284 000	Subventions diverses	121 772
Opérations non affectées	119 336	Emprunt et assimilé	1 632
Dépenses Imprévues	4 400	Affectation N – 1	100 000
Déficit investissement N-1	0	Excédent d'investissement N-1	75 235
		Virement de la section Fonctionnement	118 324
Ecritures d'ordre	4 716	Ecritures d'ordre	10 844
Total dépenses d'investissement	442 493 €	Total recettes d'Investissement	442 493 €

Le programme d'investissement 2016 comporte, parmi les opérations les plus importantes :

- la mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'aménagement et de sécurisation des voiries ;
- la transformation de l'ancienne école en logements à basse consommation d'énergie ;
- la poursuite de la réhabilitation de la salle des fêtes, au niveau de certaines menuiseries ;
- une participation au lancement des travaux de pose de la fibre optique (investissement étalé sur 3 ans).

6. TAUX DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une simulation de l'évolution du taux des trois taxes locales pour l'année 2016. Cette augmentation est rendue nécessaire au regard de la baisse pour la troisième année consécutive des dotations de l'Etat aux collectivités locales (- 13 % en 3 ans).

Par ailleurs, un effort financier significatif est demandé cette année aux communes membres par le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire et Péricolaire des Saules de la Nied. En effet, à la demande du Président du S.I.V.O.S., un audit financier réalisé par la perceptrice a mis en exergue un déficit cumulé depuis 2009 qui doit être résorbé. Malgré l'augmentation de la contribution des communes depuis 2014, la réforme des rythmes scolaires et la baisse du nombre d'enfants n'ont pas permis de redresser suffisamment les comptes du Syndicat. Une augmentation de près de 40 % de la contribution financière au Syndicat est sollicitée cette année.

La Commune devant faire face à une baisse de ses recettes conjuguée à une augmentation substantielle de ses dépenses, une hausse des taxes locales est devenue nécessaire pour lui permettre de conserver une capacité d'autofinancement. Par ailleurs, une démarche significative de baisse des dépenses en fonctionnement et notamment dans le domaine de l'énergie va être engagée cette année. La proposition d'évolution des taxes se présente comme suit :

Taxe d'Habitation :	2015 : 8,90 %	2016 : 9,08 %	évolution + 2,0225 %
Taxe Foncière Bâti :	2015 : 8,73 %	2016 : 8,95 %	évolution + 2,5200 %
Taxe Foncière non Bâti :	2015 : 42,80 %	2016 : 43,66 %	évolution + 2,0093 %

Le produit attendu s'établira à 99 815 €.

La proposition d'augmentation est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 38 € au Souvenir Français
- 38 € au Bleuet de France
- 50 € à l'Association des Anciens Combattants – section de Boulay

L'adhésion au C.A.U.E. à hauteur de 90 € est décidée pour 2015, le rôle de conseil de cette entité pouvant être apprécié dans divers aménagements.

Monsieur le Maire attire par ailleurs l'attention de l'assemblée sur une demande émanant de l'Association Familiale d'Aide à Domicile de la Moselle, qui apporte son aide à plusieurs familles domiciliées dans la commune. Le Conseil Municipal décide de contribuer à cette œuvre à hauteur d'une subvention de 40 €.

8. TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que l'ouvrier communal a été recruté par contrats successifs sur une période cumulée de six années qui s'achèvera le 31 mai 2016. L'agent a fait part de son souhait de poursuivre sa carrière dans l'établissement. En application des dispositions statutaires, il bénéficiera dans le futur d'un contrat à durée indéterminée.

Au vu des compétences techniques, vitesse d'exécution, polyvalence et réactivité de l'agent considéré, le Conseil Municipal décide, avec effet au 1^{er} juin 2016 :

- de supprimer le poste d'adjoint technique de 2^o classe à 17 heures 30 hebdomadaires, avec classement au 9^o échelon, indice brut 364, indice majoré 338 ;
- de créer un poste d'adjoint technique de 2^o classe à 17 heures 30 hebdomadaires, avec classement au 11^o échelon, indice brut 400, indice majoré 363.

9. EMPLOIS SAISONNIERS

Tenant compte de l'accroissement des travaux extérieurs confiés au seul ouvrier communal à mi-temps durant la période estivale, l'opportunité d'offrir une expérience professionnelle à des jeunes de 16 à 18 ans domiciliés dans la commune apparaît intéressante.

Le Conseil Municipal décide de créer, sous forme d'emplois saisonniers, deux postes d'adjoint technique de 2^o classe, rémunérés à l'indice brut 340, indice majoré 321, pour une période n'excédant pas quinze jours pour chacun de ces jeunes salariés. La durée d'accueil de ces jeunes se doit de rester limitée en raison de l'obligation faite à la collectivité de pourvoir à leur encadrement. Compte-tenu de l'expérience passée, ces jeunes travailleront simultanément, afin de générer un esprit d'équipe.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2016.

10. PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Préfet de la Moselle vient d'informer les communes de la mise en place d'un dispositif d'aide à la réalisation d'actions visant à promouvoir la sécurité routière. Une attention particulière sera portée sur le caractère original et innovant des initiatives. L'objectif n'est pas de financer des travaux de voirie.

L'étude conduite par le maître d'ouvrage délégué M.A.T.E.C. comporte un volet « traitement des entrées de village » porteur d'une proposition de simulation de scènes piétonnes au moyen de

l'implantation de mannequins le long du mur de soutènement situé en bordure de la route départementale 19, aux abords de la traversée vers la mairie et du carrefour menant au groupe scolaire, particulièrement fréquenté aux heures de pointe.

La réalisation des figurines sera confiée à un ferronnier, leur décoration et la mise en place sur site par les écoliers du groupe scolaire intercommunal, dans un but pédagogique. La dépense est estimée à 2 212,46 € H.T.

Le Conseil Municipal charge le Maire d'introduire une demande de subvention auprès de M. le Préfet, à concurrence de 50 % de la dépense considérée, soit une participation escomptée de 1 106,23 €.

11. PROGRAMME DE SECURITE ROUTIERE – DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE

L'Agence M.A.T.E.C. a été chargée de réaliser une étude de sécurisation de la voirie sur l'ensemble du domaine communal.

Les efforts seront concentrés sur les entrées de la commune avec la réalisation d'un aménagement qui réduira la voie de circulation pour inviter les automobilistes à ralentir et permettre aux piétons de traverser la voie de manière plus sécurisée. Une matérialisation spécifique sera réalisée à chaque carrefour au moyen de marquages au sol en résine colorée.

Considérant que cette opération constitue une priorité, notamment au regard du cheminement des écoliers et des personnes âgées, le Conseil Municipal sollicite une subvention d'un montant de 4 047,00 € au taux de 30 % sur une dépense estimée à 13 490,00 € H.T. auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Moselle, sur le volet « répartition des amendes de police ».

L'exécution de ces travaux est envisagée dès 2016, la dépense faisant l'objet d'une inscription au budget primitif voté ce jour.

12. TRAVAUX DE MENUISERIE A LA SALLE DES FETES – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE MINISTERIELLE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une étude acoustique a été conduite l'an passé afin de déterminer les améliorations à apporter à la salle des fêtes, tant pour le confort des usagers que pour celui du voisinage.

Le rapport dressé par la Société S.P.C. Acoustique a notamment conclu à la nécessité de renforcer la qualité des menuiseries extérieures, afin de limiter la propagation du bruit.

Un devis a été établi en ce sens, visant au remplacement des deux fenêtres hautes en façade nord et de la porte de service, moyennant un coût de 3 171,60 € H.T. La dépense est inscrite au budget primitif.

Le Conseil Municipal décide de réaliser ces travaux courant 2016 et autorise le Maire à solliciter, au préalable, l'octroi d'une subvention exceptionnelle ministérielle de 1 500 € par l'intermédiaire de Monsieur Jean-Louis MASSON, Sénateur de la Moselle. Aucun financement n'est sollicité par ailleurs pour la présente affaire.

En application du droit des sols, l'assemblée charge le Maire de solliciter les autorisations de travaux correspondantes.

13. TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE – AUTORISATION AU MAIRE EN MATIERE DE SOUSCRIPTION DES DEMANDES PREALABLES

La loi du 11 février 2005 fixait l'objectif d'une accessibilité complète du territoire à l'échéance du 1^{er} janvier 2015. Cet objectif n'ayant pas été atteint, une procédure transitoire a été définie.

L'assemblée délibérante a ainsi autorisé en date du 30 avril 2015 le Maire à souscrire des agendas d'accessibilité programmée, définissant des priorités par sites. Il convient désormais de solliciter les autorisations de construire.

Le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour souscrire, en tant que de besoin, les demandes d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (E.R.P.) propriété de la Commune, ainsi que d'éventuelles déclarations préalables de travaux en lien avec la mise en accessibilité.

Un bureau d'études spécialisé sera sollicité pour l'élaboration d'un chiffrage précis des travaux par E.R.P., ainsi que pour la rédaction des documents administratifs précités.

14. MODIFICATION DES CONDITIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE

La Municipalité a fait réaliser un état des lieux précis du patrimoine communal en matière d'éclairage public et a engagé depuis 2014 des travaux d'économie d'énergie. Comme elle s'y était engagée dans son programme, l'expérimentation de l'extinction de l'éclairage public au milieu de la nuit est désormais envisagée. En effet, la loi Grenelle II de 2010 et ses décrets d'application incitent les collectivités locales à prévenir et limiter les nuisances lumineuses. Par ailleurs, la baisse des dotations de l'Etat nous invite à rechercher de nouvelles économies dans nos dépenses de fonctionnement, ce qui engage à mettre en place une telle démarche à compter du mois de mai 2016.

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, de réaliser des économies d'énergie et de réduire les émanations de gaz à effet de serre, le principe de coupure de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune sur les périodes les moins fréquentées de minuit à cinq heures du matin est envisagé. Une modulation pourrait s'envisager pour les nuits du samedi au dimanche.

Une information aux habitants sera effectuée préalablement par le biais notamment d'une réunion publique, dont la tenue est envisagée le vendredi 15 avril 2016 en soirée. Un arrêté municipal viendra préciser les conditions d'éclairage public dans la commune. L'expérimentation sera effectuée jusqu'à la fin de l'année 2016 et fera l'objet d'une évaluation.

15. CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR

L'assemblée souhaite qu'une étude globale d'aménagement de l'emprise routière (trottoirs et usoirs) du bas de la Rue Principale soit engagée prochainement. Il est envisagé que l'assistant à maître d'ouvrage M.A.T.E.C. soit sollicité pour accompagner cette réflexion, afin de proposer un parti d'aménagement et d'estimer le chiffrage des travaux.

Un riverain au droit du n° 28 Rue Principale va réaliser très prochainement des travaux de viabilisation aux abords de sa maison. Au regard de l'opportunité qui se présente, le Conseil Municipal décide de réaliser la construction d'un trottoir concomitamment aux travaux de viabilisation qui ont été engagés par le riverain. Un devis a été élaboré par la Société MAYER D.E.T.P. Le prix de 5 736,25 € H.T. s'avère concurrentiel au regard des offres récemment collectées en la matière. Les frais fixes d'installation de chantier seront partagés entre la commune et le propriétaire riverain.

16. MOTION EN FAVEUR DE L'EQUITE DU REGIME LOCAL DE SECURITE SOCIALE

Le Régime Local confère à 2,1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité que nous invitons à suivre.

Réunis en Conseil Municipal, nous, élus de la Commune de VARIZE-VAUDONCOURT, souhaitons témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local.

Nous adoptons cette position dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités et ayants-droit d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'Assurance Maladie.

La séance est levée à 23 heures 45.

Fait et délibéré à VARIZE-VAUDONCOURT le 11 mars 2016.
Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

F. ROGOVITZ

Rappel des points à l'ordre du jour :

0. Communications
1. Déploiement de la fibre optique – Signature de la convention de fonds de concours avec la C.C.P.B.
2. Schéma de mutualisation de la C.C.P.B. 2016 / 2020 – Avis de la commune
3. Lotissement du lieudit la Grande Corvée – Transfert des équipements communs
4. Adoption du compte administratif 2015
5. Budget primitif 2016
6. Taux des taxes locales
7. Subventions aux associations
8. Tableau des effectifs
9. Emplois saisonniers
10. Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière – Demande de subvention
11. Programme de sécurité routière – Demande de subvention départementale
12. Travaux de menuiserie à la salle des fêtes – Demande de subvention exceptionnelle ministérielle
13. Travaux de mise en accessibilité – Autorisation au Maire en matière de souscription des demandes préalables
14. Modification des conditions d'éclairage public de la Commune
15. Construction d'un trottoir
16. Motion en faveur de l'équité du régime local de sécurité sociale

Emargement des participants :

Alexandre ARUS

Michel ATTINETTI

Grégoire CHAUDRON

Brigitte COLLIOT (absente, procuration)

Marie-Laure FORNIES (absente)

Pascal HAMMAN

Anne-Marie HARTARD

Christophe LOMANTO

François MICHALIK (absent)

Rémy RESLINGER

Franck ROGOVITZ

Richard ROULAND

Henri-Louis VINCLER (absent)

Jonathan ZYDKO